

Délibérations du Conseil Municipal **Séance du 1^{er} septembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **9** présents : **7** votants : **8** absents : **1** exclus : **0**

Date de convocation : **14 août 2025**

Date d'affichage : **5 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le premier septembre à vingt et une heures, le conseil municipal de cette commune, convoqué exceptionnellement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Étaient présents :

Amandine BLANC, Raymond DEMEUSY, Geneviève DUFOUR, Fatima MAMMAR, Julien MERCIER, Adrien PY, Arnaud ZIEGLER

Étaient absents : Dominique GUYENNET

Étaient représentés : Frédéric LOUBAT par Arnaud ZIEGLER

Mme Fatima MAMMAR a été nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n° 2025 42

Motion : Démission collective du conseil municipal

- . A cette rentrée scolaire 2025-2026, 30 enfants des 2 Auxelles seront dans les bus, 1h par jour, pour aller aux écoles de Giromagny.
- . Les 2 postes d'enseignants des 2 classes multi-niveaux supprimés à Auxelles-Haut et à Auxelles-Bas ont été recréés à Giromagny.
- . Le conseil communautaire de la CCVS a anticipé sur une décision de la directrice d'académie du Territoire de Belfort et a voté la fermeture de 2 écoles contre l'avis des maires concernés.
- . Au final, 2 écoles disparaîtront et leur 2 postes d'enseignants profiteront à une école qui avait déjà 6 classes et n'en demandait pas tant.

Les élus d'Auxelles-Haut, dans l'incompréhension et l'amertume, pour les prochaines évolutions de la carte scolaire qui ne manqueront pas de se poursuivre dans la communauté de communes et ailleurs, demandent :

- Le réexamen de la décision de suppression des 2 postes d'enseignants des 2 écoles des Auxelles pour la prochaine année scolaire 2026-2027, avec, la prise en compte de la démographie, des projets de logement des 2 communes et d'une politique d'aménagement du territoire préservant les bassins de vie ruraux.
- Aux services de l'Etat, et aux services de l'Education nationale en particulier, la prise en compte d'outils comme le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ainsi que la prise en compte de critères relatifs à l'aménagement du territoire et à la préservation de services publics en milieu rural, prise en compte fortement recommandée dans le protocole d'accord signé le 8 avril 2025 entre l'association des maires de France (AMF) et la ministre de l'éducation, dont la préconisation d'une analyse d'impact.
- A la communauté de communes des Vosges du sud, en son conseil et en conférence des maires, de clarifier sa politique et ses projets en matière de concentration des écoles du territoire et de défense des petits villages.

En conséquence, par la présente motion, les élus d'Auxelles-Haut posent, en ce jour de rentrée scolaire, leur démission collective.

Fait et délibéré à Auxelles-Haut les jour, mois et an ci-dessus